



### **Un événement organisé par Tarn-et-Garonne Arts & Culture**

Tarn-et-Garonne Arts & Culture est l'agence départementale du spectacle. Financée par le Conseil départemental, la DRAC Occitanie et la Région Occitanie, elle a pour objet de soutenir, développer et promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire départemental. A ce titre, elle forme, conseille et accompagne les acteurs culturels et les élus du territoire ; TGAC propose également chaque année une saison de spectacles itinérante, « La Talveraie », conçue pour tous les âges de la vie.

**TGAC est reconnue « Scène conventionnée d'intérêt national » par le Ministère de la Culture pour sa saison culturelle.**

### **Présentation des Résonances**

Les Résonances est l'événement qui lance chaque année la saison culturelle « La Talveraie ». L'événement propose au public de partir à la découverte des richesses patrimoniales et naturelles de Tarn-et-Garonne (du grand site aux petits villages), au travers de concerts ou de spectacles de danse gratuits. Des actions culturelles sont parfois menées en lien avec le spectacle. En 2026, Les Résonances auront lieu lors du week-end des Journées du patrimoine (du 18 au 20 septembre) et le week-end suivant (du 25 au 27 septembre).

**Un appel à participation est lancé auprès des communes du département qui souhaitent accueillir Les Résonances.**

### **Les engagements de Tarn-et-Garonne Arts & Culture**

Dans le cadre de l'organisation des Résonances, Tarn-et-Garonne Arts & Culture s'engage à prendre en charge :

- Programmation et direction artistique,
- Frais artistiques (cachets, contrats de cession, déplacements),
- Coordination et organisation technique,
- Coordination et organisation administrative,
- Communication (plaquettes, affiches, invitations),
- Déclaration et paiement des droits d'auteur,
- Déclarations sociales,
- Feuille de route de la manifestation,
- Location parc technique et instrumentation selon les besoins.

### **Les engagements des communes**

Les communes accueillant Les Résonances s'engagent à :

- Adhérer à Tarn-et-Garonne Arts & Culture (entre 50 € et 1000 € en fonction de la taille de la commune),

- Régler les frais de participation suivants :
  - Pour les communes de plus de 5000 habitants : 500 €
  - Pour les communes entre 2000 et 5000 habitants : 300 €
  - Pour les communes entre 500 et 2000 habitants : 200 €
  - Pour les communes en dessous de 500 habitants : 100 €
- Fournir une aide logistique et technique si besoin (installation des chaises, etc.),
- Contribuer à la promotion de la manifestation au sein de la commune, avec la communication mise en place par TGAC, en assurant un relai local,
- Avoir assuré les biens et personnes mis à disposition par la commune lors du spectacle,
- Prendre en charge les frais d'électricité et de chauffage du lieu de spectacle,
- Prévoir le catering et le repas des artistes le cas échéant,
- Respecter certains objectifs de la charte d'écoresponsabilité de TGAC.

**Si vous souhaitez accueillir les Résonances 2026, merci de compléter le formulaire suivant AVANT LE 5 JANVIER 2026 : <https://forms.gle/fhbGPm9m4fQaVUpi8>**

### **Pourquoi accueillir les Résonances dans votre commune ?**

- Vous offrez aux habitants un événement exceptionnel et gratuit
- Vous faites découvrir votre commune à un public plus large
- Vous accueillez un spectacle de qualité avec des artistes reconnus au niveau national
- Vous êtes associés au choix du spectacle, du lieu et de la date
- TGAC prend en charge la grande majorité des frais et la responsabilité de l'organisation

### **Vous souhaitez candidater ? Quelles sont les démarches qui suivent ?**

- 1- Vous candidatez en ligne via le formulaire suivant :  
<https://forms.gle/fhbGPm9m4fQaVUpi8>
- 2- Si votre candidature est retenue : Annabelle Couty, directrice de TGAC et Jean-Luc Garcia, régisseur général de l'événement, viennent vous rencontrer et visiter les sites pressentis pour l'accueil du spectacle. Ils recueillent vos préférences en termes de choix de dates et de type de spectacles.
- 3- Suite à cet échange, TGAC vous fera des propositions de spectacles, en lien avec vos souhaits et les caractéristiques du site.
- 4- Une fois la date, le site et le spectacle définis, une convention de partenariat est signée entre la commune et TGAC.
- 5- Au début de l'été, la communication autour du spectacle vous est fournie (affiches, flyers) afin que vous puissiez en faire le relai au niveau local.
- 6- Une à deux semaines avant le spectacle, une feuille de route vous est envoyée précisant l'organisation de l'événement sur votre commune (heure d'arrivée des artistes, heure de l'événement, chaises ou bancs à prévoir...).
- 7- Le jour J : Une personne de TGAC sera présente dès l'arrivée des artistes et de l'équipe technique. La présence d'un membre de la commune sera nécessaire pour ouvrir l'espace de loges pour les artistes. La présence du maire ou d'un.e élu.e de la commune est bienvenue pour le mot d'accueil avant le spectacle.

Pour toute question, vous pouvez contacter Annabelle Couty, directrice de Tarn-et-Garonne Arts & Culture : [direction@tgac.fr](mailto:direction@tgac.fr) / 05 67 05 51 16